## Alpes de Haute Provence

# Commune d'AUBIGNOSC

Membres en exercice : Présents : Votants : Pour : Contre : Abstention :	15 08 12 12 0 0
---	--------------------------------

#### DCM N° 65/2018

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE DE FORCALQUIER

27 DEC. 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 20 DECEMBRE 2018

---- L'an deux mille **DIX-HUIT** 

le 20 décembre à 18H15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 11 décembre 2018

<u>Membres présents</u> : MMes & MM. **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **LERDA** Serge, **MACCARIO** Fabrice, **WALLON** Muriel, **FAURE** Michel, **WEBER** Hélène et **BERTOU** Christel.

5 Absent(s) excusé(s) : ALBERT Patrice, ALBERT JUESTZ Françoise,
 LATIL Yves, WALCZAK Franck et VILLETTE Christelle
 2 - NB : Messieurs AVINENS René et DELMAERE Christian ne

prennent pas part au vote.

4 Pouvoir(s): ALBERT Patrice à LERDA Serge; ALBERT JUESTZ Françoise à ROBERT Frédéric; LATIL Yves à FAURE Michel WALCZAK Franck à TURCAN Nicole

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

#### **OBJET: APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L153-34;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2016 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2018 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU et définissant ses objectifs ainsi que les modalités de concertation ;

Vu les pièces du projet de révision allégée n°1 du PLU – dossier « les Crouzourets » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLU ;

Vu les avis des personnes publiques et de la CDPENAF consultées sur le projet de PLU arrêté;

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur, qui émet un **avis favorable** au projet de PLU avec des recommandations ;

Considérant que le dossier soumis à l'approbation du Conseil Municipal apporte des modifications au dossier de PLU arrêté, conformément aux réponses de la Municipalité aux avis des personnes publiques et conformément aux réponses apportées par la Municipalité dans le rapport du commissaire enquêteur ;

Considérant que le projet de révision allégée n°1 du PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément au Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'approuver le projet de révision allégée n°1 du PLU tel qu'il est annexé à la présente,
- **Indique** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et le dossier tenu à disposition du public,
- **Indique** que mention de cet affichage sera en outre insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département,
- **Indique** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

